

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.  
Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Prothétique :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

Réclamation	: contact@mupras.com
Prise en charge	: pec@mupras.com
Adhésion et changement de statut	: adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° P19- 048972  
ND. 49276

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

### Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 2031 Société : .....

Actif  Pensionné(e)  Autre : .....

Nom & Prénom : KASSIRI NEZIAA

Date de naissance : 18/01/55

Adresse : 325 lot LAFAKAR GIC BOUSIKOURA

Tél. : 066 241 5402 Total des frais engagés : 4936,90 Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 10/11/2020

Nom et prénom du malade : KASSIRI NEZIAA

Age : 65

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : Dobele HTA

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : .....

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude de la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : .....

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) : .....

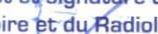
#### **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Cœfficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
10.11.20	Co	-	0	<i>MAIS S. J. DOUGUET BAPTISTE CASSEGRAIN BAPTISTE BAGNOLYCA MAIS S. J. DOUGUET BAPTISTE CASSEGRAIN BAPTISTE BAGNOLYCA</i>
19.11.20	G	1	250,00	<i>R</i>

## **EXECUTION DES ORDONNANCES**

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 <b>Pharmacie MARIA SARITA Loubia EL AKKARI</b> <i>Docteur en pharmacie</i> ouslours Centre Km 13.5 Casablanca 0322 3345 3346 5001512272000026 # 1 1 1 1	19 MAI 2023	3956190

## **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
 LABORATOIRE SOALISA Dr BRAHIM Bd. Brahim Djama 22 25 78 251 Paris	20/11/2020	B360 = 230 Fcok	

#### AUXILIAIRES MEDICAUX

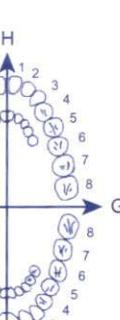
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

#### **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### **Important :**

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ORL.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000	G 21433552 00000000		COEFFICIENT DES TRAVAUX
	D 00000000 35533411	B 00000000 11433553		MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EX

Dr. CARIOU BELQADI Joëlle  
 ENDOCRINOLOGIE METABOLISME  
 Lauréate de La Faculté de PARIS

الدكتورة كاريو بلقااضي جووبيل  
 اختصاصية في أمراض الغدد والتغذية  
 خريجة كلية الطب بباريس

Sanofi-aventis Maroc  
 Route de Rabat -R.P.1.  
 Ain sebaâ Casablanca  
 TOUJEO 300 UI, sol inj  
 solo b3 st  
 P.P.V : 579,00 DH

6 118001 081222

Sanofi-aventis Maroc  
 Route de Rabat -R.P.1.  
 Ain sebaâ Casablanca  
 Apidra 100U/ml, inj b6 sty  
 P.P.V : 439,00 DH

6 118001 081639

Apidra 100U/ml, inj b6 sty  
 P.P.V : 439,00 DH

6 118001 081639

Apidra 100U/ml, inj b6 sty  
 P.P.V : 439,00 DH

6 118001 081639

1B

M KASSRI Nefha  
 Casablanca, le : 19 / 11 / 2020.

Toujeo Solostar	7	34	à la même heure
	10		
Apidra Solostar	7	matin	439,00
	10		
	92	midi	sebta pas
		10	soir
Coversyl 10	7		167,30
	1cp		
AMLOZ 10	7		
	10j	246,00	
Boudellettes	7		
	135,00		
Aigriffles veineuse 6 mm	5	42	
		105,00	
			<del>105,00</del>
			105,00

Pr 4 mois

+ 1 varigrip

1,3756,90

Dr. CARIOU - BELQADI

ENDOCRINOLOGISTE

115, Bd. RAMZI

Maârif - CASABLANCA



119, شارع بئر انزر - إقامة رمزي، باب (ب) الطابق الثاني - المعarium - 20100 الدار البيضاء  
 الهاتف : 05 22 99 26 53 - 05 22 23 84 84 - 05 22 98 14 67

119, Bd. BIR ANZARANE - Résidence RAMZI - Porte B 2ème Etage - Maârif - 100 CASABLANCA

Tél.: 05 22 23 84 84 - 05 22 98 14 67 - 05 22 99 26 53 - E-mail : carioujoe@yahoo.fr

167,30

167,30

167,30

Ne pas utilisé c'est ouvert

PPV 246  
EXP: 04/2022  
LOT: CJ3640

Ne pas utiliser

PPV 246  
EXP: 04/2022  
LOT: DJ3780

Ne pas utilisé c'est ouvert

246  
04/2022  
CJ3640

Ne pas utilisé c'est ouvert

PPV 246  
EXP: 04/2022  
LOT: DJ3780

GTIN PPC: 135,00Dhs

GTIN PPC: 135,00Dhs

LOT (10) 26.16621

2021-10-16

2020-01-17

# VeriFine®

## PEN NEEDLES

100  
PCS

New ***SuperStick***  
technology for  
pain-free injection

6  
31Gx6mm



**Dr. CARIOU BELQADI Joëlle**

**ENDOCRINOLOGIE METABOLISME**

Lauréate de La Faculté de PARIS

**الدكتورة كاريو بلقااضي جووبيل**

**اختصاصية في أمراض الغدد والتغذية**

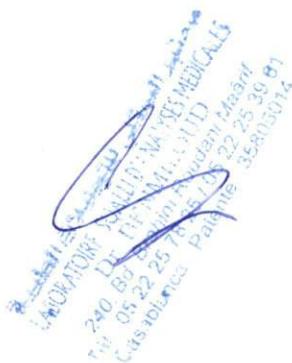
**خريجة كلية الطب بباريس**

M<sup>me</sup> KASSRI Noura

Casablanca, le : 10 M 2020

Hb Mc - glycémie

creatinine - cerveau sang (8-69. 1955)

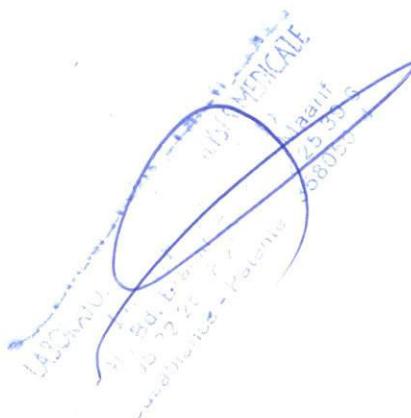


**Dr. CARIOU - BELQADI Joelle**

**ENDOCRINOLOGUE**

**119, Bd. Bir Anzarane**

**Maârif - CASABLANCA**



119، شارع بئر انزران - إقامة رمزي، باب (ب) الطابق الثاني - المعاريف - 20100 الدار البيضاء  
الهاتف : 05 22 99 26 53 - 05 22 23 84 84 - 05 22 98 14 67

119, Bd. BIR ANZARANE - Résidence RAMZI - Porte B 2ème Etage - Maârif - 20100 CASABLANCA  
Tél.: 05 22 23 84 84 - 05 22 98 14 67 - 05 22 99 26 53 - E-mail : carioujoelle@yahoo.fr



مختبر الصقلة للتحاليلات الطبية  
Laboratoire SQALLI d'Analyses Médicales  
Laboratoire certifié ISO 9001 V.2008



7jours/7

Prélèvements à domicile  
sur rendez-vous

Dr. BENMILLOUD Loubna. Médecin biologiste.

Faculté de médecine et de pharmacie de Casablanca

Diplôme universitaire de qualité en sciences de la santé

Diplôme d'hygiène hospitalière et prévention des infections nosocomiales

**FACTURE N° : 201100609**

Casablanca le 10-11-2020

**Mme Nezha KASSRI**

Demande N° 201100049

Date de l'examen : 10-11-2020

Analyses :

**Récapitulatif des analyses**

CN	Analyse	Val	Clefs
9105	Prélèvement sanguin	E25	E
0111	Créatinine	B30	B
0119	Hémoglobine glycosylée	B100	B
	Glycémie à jeun	B30	B

Total des B : 160

**TOTAL DOSSIER : 230DH**

Arrêtée la présente facture à la somme de : deux cent trente dirham s

Code INPE : 093000214  
AWB - Agence Rue Nassih Eddine  
RIB : 007 780 0003555000000328 25



Prélèvements à domicile  
 sur rendez-vous

Date du prélèvement : 10-11-2020 à 11:07

Code patient : 1810150023

Né(e) le : 18-01-1955 (65 ans)



Mme KASSRI Nezha

Dossier N° : 201110004

Prescripteur : Dr Joelle BELQADI CARIOU

## ASPECT DE SERUM

Aspect du sérum : Normal

## BIOCHIMIE SANGUINE

30-06-2020

### Glycémie à jeun

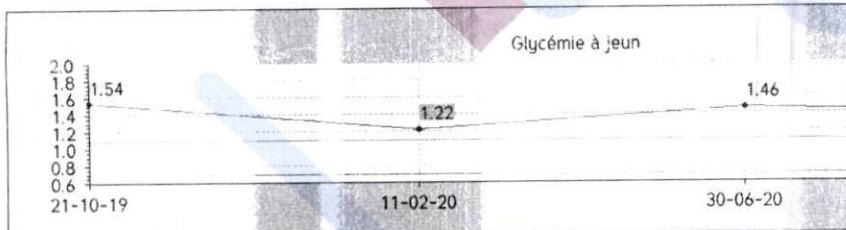
(GLUCOSE GOD – PAP – KONELAB 30 – BIOLABO)

1.38 g/L

7.66 mmol/L

0.70-1.10) 1.46

3.89-6.11) 8.10



### Critères de diagnostic du diabète sucré (ADA 1997/OMS 1999)

Symptômes cliniques de diabète (polyurie, polydypsie, perte de poids inexplicable) associés à :

- Glycémie > 2 g/L à tout moment de la journée ou,
- Glycémie à jeun > 1.26 g/L soit 7.00 mmol/L sur les deux dosages consécutifs ou,

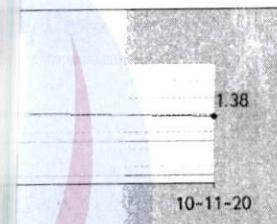
Temps	Valeur de référence	Impaired Fasting	Intolérance au glucose	Diabète sucre
A jeun	<1.10 g/L < 6.1 mmol/L	>1.10 g/L > 6.1 mmol/L	>1.10<1.26 g/L >6.1<7 mmol/L	>1.26 g/L > 7 mmol/L

- Glycémie > 2 g/L soit 11.1 mmol/L à la deuxième heure d'une HGPO (75 g glucose)

30-06-2020

0.70-1.10) 1.46

3.89-6.11) 8.10



30-06-2020

0.70-1.10) 1.46

3.89-6.11) 8.10

30-06-2020

0.70-1.10) 1.46

3.89-6.11) 8.10

30-06-2020

0.70-1.10) 1.46

3.89-6.11) 8.10

30-06-2020

0.70-1.10) 1.46

3.89-6.11) 8.10

30-06-2020

0.70-1.10) 1.46

3.89-6.11) 8.10

30-06-2020

0.70-1.10) 1.46

3.89-6.11) 8.10

30-06-2020

0.70-1.10) 1.46

3.89-6.11) 8.10

30-06-2020

0.70-1.10) 1.46

3.89-6.11) 8.10

30-06-2020

0.70-1.10) 1.46

3.89-6.11) 8.10

30-06-2020

0.70-1.10) 1.46

3.89-6.11) 8.10

30-06-2020

0.70-1.10) 1.46

3.89-6.11) 8.10

30-06-2020

0.70-1.10) 1.46

3.89-6.11) 8.10

30-06-2020

0.70-1.10) 1.46

3.89-6.11) 8.10

30-06-2020

0.70-1.10) 1.46

3.89-6.11) 8.10

30-06-2020

0.70-1.10) 1.46

3.89-6.11) 8.10

30-06-2020

0.70-1.10) 1.46

3.89-6.11) 8.10

30-06-2020

0.70-1.10) 1.46

3.89-6.11) 8.10

30-06-2020

0.70-1.10) 1.46

3.89-6.11) 8.10

30-06-2020

0.70-1.10) 1.46

3.89-6.11) 8.10

30-06-2020

0.70-1.10) 1.46

3.89-6.11) 8.10

30-06-2020

0.70-1.10) 1.46

3.89-6.11) 8.10

30-06-2020

0.70-1.10) 1.46

3.89-6.11) 8.10

30-06-2020

0.70-1.10) 1.46

3.89-6.11) 8.10

30-06-2020

0.70-1.10) 1.46

3.89-6.11) 8.10

30-06-2020

0.70-1.10) 1.46

3.89-6.11) 8.10

30-06-2020

0.70-1.10) 1.46

3.89-6.11) 8.10

30-06-2020

0.70-1.10) 1.46

3.89-6.11) 8.10

30-06-2020

0.70-1.10) 1.46

3.89-6.11) 8.10

30-06-2020

0.70-1.10) 1.46

3.89-6.11) 8.10

30-06-2020

0.70-1.10) 1.46

3.89-6.11) 8.10

30-06-2020

0.70-1.10) 1.46

3.89-6.11) 8.10

30-06-2020

0.70-1.10) 1.46

3.89-6.11) 8.10

30-06-2020

0.70-1.10) 1.46

3.89-6.11) 8.10

30-06-2020

0.70-1.10) 1.46

3.89-6.11) 8.10

30-06-2020

0.70-1.10) 1.46

3.89-6.11) 8.10

30-06-2020

0.70-1.10) 1.46

3.89-6.11) 8.10

30-06-2020

0.70-1.10) 1.46

3.89-6.11) 8.10

30-06-2020

0.70-1.10) 1.46

3.89-6.11) 8.10

30-06-2020

0.70-1.10) 1.46

3.89-6.11) 8.10

30-06-2020

0.70-1.10) 1.46

3.89-6.11) 8.10

30-06-2020

0.70-1.10) 1.46

3.89-6.11) 8.10

30-06-2020

0.70-1.10) 1.46

3.89-6.11) 8.10

30-06-2020

0.70-1.10) 1.46

3.89-6.11) 8.10

30-06-2020

0.70-1.10) 1.46

3.89-6.11) 8.10

30-06-2020

0.70-1.10) 1.46

3.89-6.11) 8.10

30-06-2020

0.70-1.10) 1.46

3.89-6.11) 8.10

30-06-2020

0.70-1.10) 1.46

3.89-6.11) 8.10

30-06-2020

0.70-1.10) 1.46

3.89-6.11) 8.10

30-06-2020

0.70-1.10) 1.46

3.89-6.11) 8.10

30-06-2020

0.70-1.10) 1.46

3.89-6.11) 8.10

30-06-2020

0.70-1.10) 1.46

3.89-6.11) 8.10

30-06-2020

0.70-1.10) 1.46

3.89-6.11) 8.10

30-06-2020

0.70-1.10) 1.46

3.89-6.11) 8.10

30-06-2020

0.70-1.10) 1.46

3.89-6.11) 8.10

30-06-2020

0.70-1.10) 1.46

3.89-6.11) 8.10

30-06-2020

0.70-1.10) 1.46

3.89-6.11) 8.10

30-06-2020

0.70-1.10) 1.46

3.89-6.11) 8.10

30-06-2020

0.70-1.10) 1.46

3.89-6.11) 8.10

30-06-2020

0.70-1.10) 1.46

3.89-6.11) 8.10

30-06-2020

0.70-1.10) 1.46

3.89-6.11) 8.10

30-06-2020

7j/7

Prélèvements à domicile  
sur rendez-vous

2011100049 – Mme KASSRI Nezha

30-06-2020

7.20

### Hémoglobine glyquée (HbA1c)

(HPLC: ADAMS A1C HA-8180V – ARKRAY)

\* Le résultat est sous réserve de l'influence de paramètres modifiant : Durée de vie des hématies (hémorragie, hémolyse, transfusion et réticulocytose) – Maladie métaboliques, insuffisance rénale, hépatopathies et médicaments

Dans ce cas il est souhaitable de pratiquer le dosage d'une autre protéine glyquée telle la Fructosamine.

7.20 %

### Variant Hb

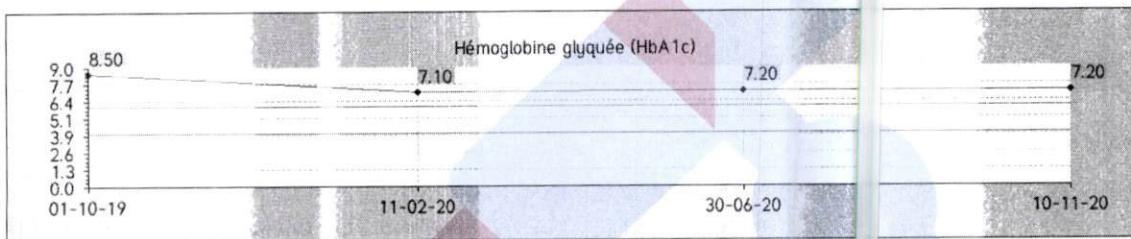
Estimation de la glycémie moyenne

### Absence de variant d'hémoglobine

1.60 g/L

0.70–1.10

1.60



#### Interprétation des résultats selon la standardisation du NGSP:

- < 4 – 6 % ..... Intervalle non-diabétique (Sujet normal)
- < 6.5 % ..... Excellent équilibre glycémique (DNGD)
- < 7 % ..... Excellent équilibre glycémique (DNGD)
- 8 – 10 % ..... Equilibre glycémique médiocre, action corrective suggérée
- > 10 % ..... Mauvais équilibre glycémique, action corrective nécessaire

#### « Stratégie médicamenteuse du contrôle glycémique du diabète de type 2 » selon la HAS2013.

##### Cas général :

< ou = 7 % : La plupart des patients avec DT2 sont nouvellement diagnostiqués, dont l'espérance de vie est > 15 ans et sans antécédent cardio-vasculaire  
< ou = 8 % : DT2 avec comorbidité grave avérée et/ou une espérance de vie limitée (< 5 ans) ou avec des complications macrovasculaires évolutives ayant un risque durant d'évolution du diabète (> 10 ans) et pour lesquels

##### Patients avec antécédents (ATCD) cardio-vasculaires

< ou = 7 % Patients avec ATCD de complication macrovasculaire considérée comme non évolutive  
< ou = 8 % Patients avec ATCD de complication macrovasculaire considérée comme évolutive : (IDM) avec insuffisance cardiaque atteinte coronarienne sévère à 6 mois)

##### Patients avec insuffisance rénale chronique (IRC)

< ou = 7 % : IRC modérée (stades 3A et 3B)  
< ou = 8 % IRC sévère ou terminale (stades 4 et 5)

##### Patients enceintes ou envisageant de l'être

< 6.5 % : Avant d'envisager la grossesse  
< 6.5 % et glycémies < 0.95 g/l à jeun et < 1.20 g/l en postprandial à 2 heures : Durant la grossesse

##### Personnes âgées

< ou = 7 % Dites « vigoureuses » dont l'espérance de vie est jugée satisfaisante

< ou = 8 % Dites « fragiles », à l'état de santé intermédiaire et à risque de basculer dans la catégorie des malades

< ou = 9 % Dites « malades », dépendantes, en mauvais état de santé en raison d'une polypathologie chronique évolutive génératrice de handicaps et d'un isolement social

et pour lesquels

la cible de 7 % s'avère difficile à atteindre car l'intensification médicamenteuse provoque des hypoglycémies sévères.

La stratégie recommande de fixer une cible de 7 % pour les patients avec DT2 et de 7.5 % pour les patients avec ATCD cardio-vasculaires.

La cible de 7 % est recommandée pour les patients avec ATCD cardio-vasculaires et ATCD rénaux.

La cible de 7.5 % est recommandée pour les patients avec ATCD rénaux.

La cible de 7.5 % est recommandée pour les patients avec ATCD cardio-vasculaires et ATCD rénaux.

La cible de 7.5 % est recommandée pour les patients avec ATCD cardio-vasculaires et ATCD rénaux.

La cible de 7.5 % est recommandée pour les patients avec ATCD cardio-vasculaires et ATCD rénaux.

La cible de 7.5 % est recommandée pour les patients avec ATCD cardio-vasculaires et ATCD rénaux.

La cible de 7.5 % est recommandée pour les patients avec ATCD cardio-vasculaires et ATCD rénaux.

La cible de 7.5 % est recommandée pour les patients avec ATCD cardio-vasculaires et ATCD rénaux.

La cible de 7.5 % est recommandée pour les patients avec ATCD cardio-vasculaires et ATCD rénaux.

La cible de 7.5 % est recommandée pour les patients avec ATCD cardio-vasculaires et ATCD rénaux.

La cible de 7.5 % est recommandée pour les patients avec ATCD cardio-vasculaires et ATCD rénaux.

La cible de 7.5 % est recommandée pour les patients avec ATCD cardio-vasculaires et ATCD rénaux.

La cible de 7.5 % est recommandée pour les patients avec ATCD cardio-vasculaires et ATCD rénaux.

La cible de 7.5 % est recommandée pour les patients avec ATCD cardio-vasculaires et ATCD rénaux.

La cible de 7.5 % est recommandée pour les patients avec ATCD cardio-vasculaires et ATCD rénaux.

La cible de 7.5 % est recommandée pour les patients avec ATCD cardio-vasculaires et ATCD rénaux.

La cible de 7.5 % est recommandée pour les patients avec ATCD cardio-vasculaires et ATCD rénaux.

La cible de 7.5 % est recommandée pour les patients avec ATCD cardio-vasculaires et ATCD rénaux.

La cible de 7.5 % est recommandée pour les patients avec ATCD cardio-vasculaires et ATCD rénaux.

La cible de 7.5 % est recommandée pour les patients avec ATCD cardio-vasculaires et ATCD rénaux.

La cible de 7.5 % est recommandée pour les patients avec ATCD cardio-vasculaires et ATCD rénaux.

La cible de 7.5 % est recommandée pour les patients avec ATCD cardio-vasculaires et ATCD rénaux.

La cible de 7.5 % est recommandée pour les patients avec ATCD cardio-vasculaires et ATCD rénaux.

La cible de 7.5 % est recommandée pour les patients avec ATCD cardio-vasculaires et ATCD rénaux.

La cible de 7.5 % est recommandée pour les patients avec ATCD cardio-vasculaires et ATCD rénaux.

La cible de 7.5 % est recommandée pour les patients avec ATCD cardio-vasculaires et ATCD rénaux.

La cible de 7.5 % est recommandée pour les patients avec ATCD cardio-vasculaires et ATCD rénaux.

La cible de 7.5 % est recommandée pour les patients avec ATCD cardio-vasculaires et ATCD rénaux.

La cible de 7.5 % est recommandée pour les patients avec ATCD cardio-vasculaires et ATCD rénaux.

La cible de 7.5 % est recommandée pour les patients avec ATCD cardio-vasculaires et ATCD rénaux.

La cible de 7.5 % est recommandée pour les patients avec ATCD cardio-vasculaires et ATCD rénaux.

La cible de 7.5 % est recommandée pour les patients avec ATCD cardio-vasculaires et ATCD rénaux.

La cible de 7.5 % est recommandée pour les patients avec ATCD cardio-vasculaires et ATCD rénaux.

La cible de 7.5 % est recommandée pour les patients avec ATCD cardio-vasculaires et ATCD rénaux.

La cible de 7.5 % est recommandée pour les patients avec ATCD cardio-vasculaires et ATCD rénaux.

La cible de 7.5 % est recommandée pour les patients avec ATCD cardio-vasculaires et ATCD rénaux.

La cible de 7.5 % est recommandée pour les patients avec ATCD cardio-vasculaires et ATCD rénaux.

La cible de 7.5 % est recommandée pour les patients avec ATCD cardio-vasculaires et ATCD rénaux.

La cible de 7.5 % est recommandée pour les patients avec ATCD cardio-vasculaires et ATCD rénaux.

La cible de 7.5 % est recommandée pour les patients avec ATCD cardio-vasculaires et ATCD rénaux.

La cible de 7.5 % est recommandée pour les patients avec ATCD cardio-vasculaires et ATCD rénaux.

La cible de 7.5 % est recommandée pour les patients avec ATCD cardio-vasculaires et ATCD rénaux.

La cible de 7.5 % est recommandée pour les patients avec ATCD cardio-vasculaires et ATCD rénaux.

La cible de 7.5 % est recommandée pour les patients avec ATCD cardio-vasculaires et ATCD rénaux.

La cible de 7.5 % est recommandée pour les patients avec ATCD cardio-vasculaires et ATCD rénaux.

La cible de 7.5 % est recommandée pour les patients avec ATCD cardio-vasculaires et ATCD rénaux.

La cible de 7.5 % est recommandée pour les patients avec ATCD cardio-vasculaires et ATCD rénaux.

La cible de 7.5 % est recommandée pour les patients avec ATCD cardio-vasculaires et ATCD rénaux.

La cible de 7.5 % est recommandée pour les patients avec ATCD cardio-vasculaires et ATCD rénaux.

La cible de 7.5 % est recommandée pour les patients avec ATCD cardio-vasculaires et ATCD rénaux.

La cible de 7.5 % est recommandée pour les patients avec ATCD cardio-vasculaires et ATCD rénaux.

La cible de 7.5 % est recommandée pour les patients avec ATCD cardio-vasculaires et ATCD rénaux.

La cible de 7.5 % est recommandée pour les patients avec ATCD cardio-vasculaires et ATCD rénaux.

La cible de 7.5 % est recommandée pour les patients avec ATCD cardio-vasculaires et ATCD rénaux.

La cible de 7.5 % est recommandée pour les patients avec ATCD cardio-vasculaires et ATCD rénaux.

La cible de 7.5 % est recommandée pour les patients avec ATCD cardio-vasculaires et ATCD rénaux.

La cible de 7.5 % est recommandée pour les patients avec ATCD cardio-vasculaires et ATCD rénaux.

La cible de 7.5 % est recommandée pour les patients avec ATCD cardio-vasculaires et ATCD rénaux.

La cible de 7.5 % est recommandée pour les patients avec ATCD cardio-vasculaires et ATCD rénaux.

La cible de 7.5 % est recommandée pour les patients avec ATCD cardio-vasculaires et ATCD rénaux.

La cible de 7.5 % est recommandée pour les patients avec ATCD cardio-vasculaires et ATCD rénaux.

La cible de 7.5 % est recommandée pour les patients avec ATCD cardio-vasculaires et ATCD rénaux.

La cible de 7.5 % est recommandée pour les patients avec ATCD cardio-vasculaires et ATCD rénaux.

La cible de 7.5 % est recommandée pour les patients avec ATCD cardio-vasculaires et ATCD rénaux.

La cible de 7.5 % est recommandée pour les patients avec ATCD cardio-vasculaires et ATCD rénaux.

La cible de 7.5 % est recommandée pour les patients avec ATCD cardio-vasculaires et ATCD rénaux.

La cible de 7.5 % est recommandée pour les patients avec ATCD cardio-vasculaires et ATCD rénaux.

La cible de 7.5 % est recommandée pour les patients avec ATCD cardio-vasculaires et ATCD rénaux.

La cible de 7.5 % est recommandée pour les patients avec ATCD cardio-vasculaires et ATCD rénaux.

La cible de 7.5 % est recommandée pour les patients avec ATCD cardio-vasculaires et ATCD rénaux.

La cible de 7.5 % est recommandée pour les patients avec ATCD cardio-vasculaires et ATCD rénaux.

La cible de 7.5 % est recommandée pour les patients avec ATCD cardio-vasculaires et ATCD rénaux.

La cible de 7.5 % est recommandée pour les patients avec ATCD cardio-vasculaires et ATCD rénaux.

La cible de 7.5 % est recommandée pour les patients avec ATCD cardio-vasculaires et ATCD rénaux.

La cible de 7.5 % est recommandée pour les patients avec ATCD cardio-vasculaires et ATCD rénaux.

La cible de 7.5 % est recommandée pour les patients avec ATCD cardio-vasculaires et ATCD rénaux.

La cible de 7.5 % est recommandée pour les patients avec ATCD cardio-vasculaires et ATCD rénaux.

La cible de 7.5 % est recommandée pour les patients avec ATCD cardio-vasculaires et ATCD rénaux.

La cible de 7.5 % est recommandée pour les patients avec ATCD cardio-vasculaires et ATCD rénaux.

La cible de 7.5 % est recommandée pour les patients avec ATCD cardio-vasculaires et ATCD rénaux.

La cible de 7.5 % est recommandée pour les patients avec ATCD cardio-vasculaires et ATCD rénaux.

La cible de 7.5 % est recommandée pour les patients avec ATCD cardio-vasculaires et ATCD rénaux.

La cible de 7.5 % est recommandée pour les patients avec ATCD cardio-vasculaires et ATCD rénaux.

La cible de 7.5 % est recommandée pour les patients avec ATCD cardio-vasculaires et ATCD rénaux.

La cible de 7.5 % est recommandée pour les patients avec ATCD cardio-vasculaires et ATCD rénaux.

La cible de 7.5 % est recommandée pour les patients avec ATCD cardio-vasculaires et ATCD rénaux.

La cible de 7.5 % est recommandée pour les patients avec ATCD cardio-vasculaires et ATCD rénaux.

La cible de 7.5 % est recommandée pour les patients avec ATCD cardio-vasculaires et ATCD rénaux.

La cible de 7.5 % est recommandée pour les patients avec ATCD cardio-vasculaires et ATCD rénaux.

La cible de 7.5 % est recommandée pour les patients avec ATCD cardio-vasculaires et ATCD rénaux.

La cible de 7.5 % est recommandée pour les patients avec ATCD cardio-vasculaires et ATCD rénaux.

La cible de 7.5 % est recommandée pour les patients avec ATCD cardio-vasculaires et ATCD rénaux.

La cible de 7.5 % est recommandée pour les patients avec ATCD cardio-vasculaires et ATCD rénaux.

La cible de 7.5 % est recommandée pour les patients avec ATCD cardio-vasculaires et ATCD rénaux.

La cible de 7.5 % est recommandée pour les patients avec ATCD cardio-vasculaires et ATCD rénaux.

La cible de 7.5 % est recommandée pour les patients avec ATCD cardio-vasculaires et ATCD rénaux.

La cible de 7.5 % est recommandée pour les patients avec ATCD cardio-vasculaires et ATCD rénaux.

La cible de 7.5 % est recommandée pour les patients avec ATCD cardio-vasculaires et ATCD rénaux.

La cible de 7.5 % est recommandée pour les patients avec ATCD cardio-vasculaires et ATCD rénaux.

La cible de 7.5 % est recommandée pour les patients avec ATCD cardio-vasculaires et ATCD rénaux.

La cible de 7.5 % est recommandée pour les patients avec ATCD cardio-vasculaires et ATCD rénaux.

La cible de 7.5 % est recommandée pour les patients avec ATCD cardio-vasculaires et ATCD rénaux.

La cible de 7.5 % est recommandée pour les patients avec ATCD cardio-vasculaires et ATCD rénaux.

La cible de 7.5 % est recommandée pour les patients avec ATCD cardio-vasculaires et ATCD rénaux.

La cible de 7.5 % est recommandée pour les patients avec ATCD cardio-vasculaires et ATCD rénaux.

La cible de 7.5 % est recommandée pour les patients avec ATCD cardio-vasculaires et ATCD rénaux.

La cible de 7.5 % est recommandée pour les patients avec ATCD cardio-vasculaires et ATCD rénaux.

La cible de 7.5 % est recommandée pour les patients avec ATCD cardio-vasculaires et ATCD rénaux.

La cible de 7.5 % est recommandée pour les patients avec ATCD cardio-vasculaires et ATCD rénaux.

La cible de 7.5 % est recommandée pour les patients avec ATCD cardio-vasculaires et ATCD rénaux.

La cible de 7.5 % est recommandée pour les patients avec ATCD cardio-vasculaires et ATCD rénaux.

La cible de 7.5 % est recommandée pour les patients avec ATCD cardio-vasculaires et ATCD rénaux.

La cible de 7.5 % est recommandée pour les patients avec ATCD cardio-vasculaires et ATCD rénaux.

La cible de 7.5 % est recommandée pour les patients avec ATCD cardio-vasculaires et ATCD rénaux.

La cible de 7.5 % est recommandée pour les patients avec ATCD cardio-vasculaires et ATCD rénaux.

La cible de 7.5 % est recommandée pour les patients avec ATCD cardio-vasculaires et ATCD rénaux.

La cible de 7.5 % est recommandée pour les patients avec ATCD cardio-vasculaires et ATCD rénaux.

La cible de 7.5 % est recommandée pour les patients avec ATCD cardio-vasculaires et ATCD rénaux.

La cible de 7.5 % est recommandée pour les patients avec ATCD cardio-vasculaires et ATCD rénaux.

La cible de 7.5 % est recommandée pour les patients avec ATCD cardio-vasculaires et ATCD rénaux.

La cible de 7.5 % est recommandée pour les patients avec ATCD cardio-vasculaires et ATCD rénaux.

La cible de 7.5 % est recommandée pour les patients avec ATCD cardio-vasculaires et ATCD rénaux.

La cible de 7.5 % est recommandée pour les patients avec ATCD cardio-vasculaires et ATCD rénaux.

La cible de 7.5 % est recommandée pour les patients avec ATCD cardio-vasculaires et ATCD rénaux.

La cible de 7.5 % est recommandée pour les patients avec ATCD cardio-vasculaires et ATCD rénaux.

La cible de 7.5 % est recommandée pour les patients avec ATCD cardio-vasculaires et ATCD rénaux.

La cible de 7.5 % est recommandée pour les patients avec ATCD cardio-vasculaires et ATCD rénaux.

La cible de 7.5 % est recommandée pour les patients avec ATCD cardio-vasculaires et ATCD rénaux.

La cible de 7.5 % est recommandée pour les patients avec ATCD cardio-vasculaires et ATCD rénaux.

La cible de 7.5 % est recommandée pour les patients avec ATCD cardio-vasculaires et ATCD rénaux.

La cible de 7.5 % est recommandée pour les patients avec ATCD cardio-vasculaires et ATCD rénaux.

La cible de 7.5 % est recommandée pour les patients avec ATCD cardio-vasculaires et ATCD rénaux.

La cible de 7.5 % est recommandée pour les patients avec ATCD cardio-vasculaires et ATCD rénaux.

Prélèvements à domicile  
 sur rendez-vous

2011100049 – Mme KASSRI Nezha

11-02-2020

**Créatinine**

(Créatine compens JAFFE – Konelab 30 – Thermo fisher)

8.1 mg/L

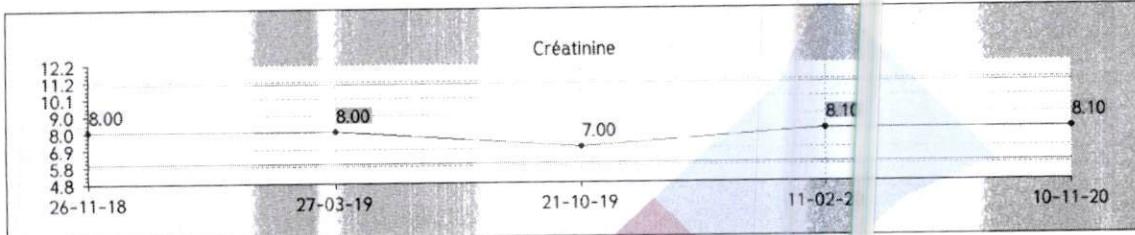
71.7 µmol/L

6.0–11.0)

53.1–97.3)

8.1

71.7



## BIOCHIMIE URINAIRE

### CLAIRANCE DE LA CREATININE ESTIMÉE (formule MDRD)

(MDRD =Modification of Diet in Renal Disease)

Clairance:

(Clairance de la créatinine estimée pour un patient caucasien)

76 mL/min

(>60)

Classification de la maladie rénale chronique :

- G1 : Clairance normale : > ou = à 90mL/min
- G2 : Clairance légèrement abaissée : 60–89mL/min
- G3a : Clairance légèrement abaissée à modérément abaissée : 55–59mL/min
- G3b : Clairance modérément à sévèrement abaissée : 30–44mL/min
- G4 : Clairance sévèrement abaissée : 15–29mL/min
- G5 : Insuffisance rénale terminale : < à 15 mL/min.

Validé par : Dr. BENMLOUD Loubna

LABORATOIRE SQALLI

Dr. BB

240, Bd. Brahim Roudani

Tel.. 05 22 25 78 25

شارع ابراهيم الروانى (طريق الجديدة) 240

E-mail : labosqalli@gmail.com

Tel : 0522 25 78 25 / 0522 25 39 61 • Fax : 0522 98 84 94 • Urgences : 0668 181 182

IF : 18801592 • TP : 35805014 • ICE : 001728083000020 • CNSS : 4981008 • CODE INPE : 093000214